Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 5 (1867)
Heft: 17

Artikel: Nicotiane
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-179357

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Est-il besoin de sous-entendre que nous faisons la part des exceptions plus ou moins nombreuses qu'on pourrait citer à l'encontre de ce que nous avançons? Nulle règle n'est absolue; le croisement des races, peu pratique d'ailleurs dans les anciennes familles genevoises, doit infailliblement modifier, chez certaines individualités, les mœurs, les usages, les manières de voir qui se perpétueraient sans cela. L'élément genevois pur sang se rencontre donc plutôt là que dans les autres parties de la ville où le commerce, l'industrie amène des étrangers. Ceux-ci, se trouvant bien chez nous, se sont fait naturaliser ou se sont alliés à nos familles, leur apportant des goûts artistiques, une moisson d'idées nouvelles (qui ne méritent pas toutes également nos suffrages, mais au milieu desquelles on peut faire un heureux choix;) enfin un chaleureux enthousiasme pour le beau sous toutes ses formes, enthousiasme que nos arrière-petits neveux classeront peut-être un jour parmi les éléments de notre caractère national, tandis qu'à chaque instant nous l'entendons appeler: *dangereuse exaltation, folie!*

C'est dans la partie ancienne du faubourg Saint-Gervais, principalement habitée par les ouvriers des fabriques d'horlogerie et de bijouterie, que se sont le mieux conservés nos vieux types populaires, ainsi que nos locutions et nos mots genevois, fort expressifs du reste, et qu'il est difficile de remplacer par le langage académique.

La rue du Temple, le quai du Seujet, la rue des Corps-Saints, Coutance, Cornavin, la rue Rousseau, le Cendrier, les Etuves garderont longtemps encore un cachet particulier, en dépit d'une sorte d'invasion que les familles d'agriculteurs ont faite dans les ateliers au moment où l'horlogerie genevoise envoyait ses produits estimés sur tous les points de la terre. Pressés de se dépouiller du costume et des mœurs du village, les nouveaux travailleurs ont tout emprunté aux citadins chez lesquels ils venaient s'établir; habitudes, mœurs, langage. Les modifications qui ont pu s'opérer à la longue dans ce milieu exceptionnel sont plutôt dûes aux bijoutiers de notre ville qui vont habituellement développer leur goût et chercher des inspirations artistiques à l'étranger et aux Français de la même profession qui ont passé un certain temps dans nos fabriques. C'est ainsi que notre langage populaire s'est assimilé une foule d'expressions parisiennes, et qui, au lieu de se contenter d'avoir tout simplement de l'esprit à ses heures, comme autrefois, a cherché à faire des saillies qui laissent deviner l'effort et manquent complétement de charme.

La sotte manie de viser à l'esprit, en s'introduisant dans nos ateliers, a malheureusement altéré le naturel caustique et la verve de bon aloi qui ont toujours été le partage de nos concitoyens. Vouloir imiter à Genève l'insouciante gaîté, le brio, les piquantes réparties du peuple de Paris, dans l'espoir de briller; c'est tomber dans le faux, dans le ridicule; c'est perdre ses propres avantages sans acquérir ceux qu'on leur préfère. Voilà ce qu'on a mieux compris dans les quartiers essentiellement commerçants de notre ville, où l'instruction est plus développée.

Dans notre prochaine causerie, nous parcourrons d'autres quartiers qui ont aussi leur intérêt, et nous dirons quelques mots de la société carougeoise, qui diffère par tant de points de la nôtre.

Y.

Nicotiane.

La plante que nous connaissons et cultivons actuellement sous le nom de *tabac* ne paraît pas avoir appartenu au règne végétal de l'Europe avant la découverte de l'Amérique, malgré sa grande ressemblance avec la jusquiame, relativement à sa vertu narcotique, et la découpure de ses feuilles et de ses fleurs. Il est vrai que *Jean Liebault* prétend, dans sa *Maison rustique,* que le tabac sauvage est naturel à l'Europe, et qu'avant la découverte du Nouveau-Monde, on en avait rencontré dans les Ardennes; mais cette assertion n'a obtenu aucune croyance parmi les naturalistes. En tout cas, si les Européens sont parvenus à connaître les propriétés médicinales de cette plante sans la participation de l'Amérique, ce n'est nullement dans leur propre continent qu'ils ont puisé cette science; elle leur a été transmise par la voie de l'Orient, et l'on soupçonne, avec assez de justesse, que le tabac croît naturellement en Perse. Effectivement, le célèbre voyageur *J. Chardin,* qui habita longtemps la Perse, en qualité de marchand bijoutier, et qui publia, en 1686, sous le titre de *Voyage en Perse,* un ouvrage fort estimé, nous dit que le tabac était naturalisé en Perse depuis quatre siècles au moment de son séjour dans ce pays, qui eut lieu dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Le tabac serait donc connu en Perse depuis le XIIIe siècle. Nous ne connaissons pas le mot par lequel les Persans désignaient alors le tabac; si, comme nous le supposons, il est d'origine sémitique, ce serait une preuve que les Arabes auraient importé la plante en Perse.

On croit généralement, en France, que le tabac n'a été connu en Europe que vers 1560, époque à laquelle les Espagnols et les Portugais le répandirent chez eux; mais c'est une erreur, car les Anglais soutiennent avec raison que leur amiral *François Drake,* le célèbre destructeur de la flotte espagnole, la Grande Armada, apporta du tabac de Virginie avant que Nicot l'introduisît en France. Plus d'un demi-siècle avant le redoutable marin anglais, en 1496, un moine espagnol, nommé *Roman Pane,* qui avait accompagné Christophe Colomb dans son second voyage en Amérique, en qualité d'aumônier de navire, eut l'occasion d'observer cette plante dans l'île de *Tabago,* et d'en étudier les effets narcotiques et les qualités curatives.

Les indigènes s'en servaient particulièrement comme souverain remède contre les blessures faites par des flèches empoisonnées et pour des fumigations, afin d'obtenir des sensations agréables ou des visions prophétiques.

Pour se procurer ces dernières, les prêtres, ou jongleurs des sauvages, en avalent une feuille trempée dans du jus fermenté, et se jettent à terre pour en attendre l'effet, qui ne tarde pas à se manifester: ils perdent connaissance, leur figure prend une pâleur livide, et leur donne l'aspect d'un cadavre. Cet état, qui semble les avoir transportés au bord du tombeau, dure quelques minutes; ils se lèvent ensuite et, par leurs gestes insolites et leurs paroles incohérentes, ils donnent tous les signes d'hommes en démence, ou comme les sauvages disent, de prophètes inspirés. On profite de cet état de somnambulisme artificiel pour leur adresser toutes sortes de questions, et les réponses qu'on obtient sont regardées comme des espèces d'oracles sacrés.

Le traitement des blessures de flèches, ou des contusions dangereuses, se fait au moyen de compresses impregnées du suc de tabac ou doublées de feuilles.

Les fumigations des sauvages, auxquelles le moine espagnol avait assisté, différaient essentiellement de celles d'autres nations par la circonstance singulière que ceux qui les faisaient avalaient la fumée, et semblaient se procurer par cela tous les agréments d'une petite ivresse, sans aucun de ses inconvénients. Le tuyau, ou la corne, dont les Caraïbes de l'île de Tabago se servaient pour brûler le tabac et en avaler la fumée, était appelé *petun* ou *petum,* mot qui correspond à celui de pipe, en français. Il paraît que ce terme servait en même temps pour désigner la plante. C'est sous ce nom que Roman Pane introduisit le tabac dans sa patrie, et la langue française, qui lui a substitué d'abord

celui de *nicotiane*, et plus tard la dénomination de *tabac*, a conservé néanmoins ce vieux terme comme expression populaire. *Humboldt* nous dit, dans ses *Voyages*, que les sauvages de l'Amérique se servent pour désigner cette plante d'une foule de noms, que nous nous dispensons d'indiquer, mais, en revanche, nous rappellerons au souvenir de nos lecteurs la charmante anecdote de ce sauvage de l'Amérique qui, saisi par le spectacle grandiose et sublime de la chute du Niagara, ne trouva pas d'offrande plus digne de sacrifier au Grand Esprit que son chalumeau de tabac, qu'il jeta dans le gouffre écumant, au-dessus duquel il voyait briller l'image rayonnante de la divinité.

Après avoir revendiqué l'honneur de la première découverte de cette plante à celui qui a réellemenl le droit d'y prétendre, disons encore quelques mots de l'homme dont le nom a servi longtemps à la désigner.

Jean Nicot, seigneur de Villemain, né en 1530 à Nîmes, mort à Paris en 1600, mériterait que le fisc français lui érigeât une statue; car c'est lui qui dota les finances françaises d'une de leurs plus grandes ressources. Après la mort de Henri II, dont il avait été un des conseillers et secrétaires les plus intelligents, il fut envoyé comme ambassadeur en Portugal par François II, mari de la reine Marie Stuart, d'Ecosse. Le séjour qu'il fit à Lisbonne, à la cour du roi Sébastien, dura trois ans, et c'est dans la seconde année de son ambassadade, en 1560, qu'il connut la plante que les anciens naturalistes appellent *la noble herbe de Nicotiana.*

Voici ce qu'on raconte à ce sujet:

Un jour que l'ambassadeur français se rendit chez un gentilhomme portugais, dépositaire des chartres du royaume de Portugal, celui-ci le conduisit dans son jardin et lui montra la plante merveilleuse qu'il venait de recevoir de la Floride et que son jardinier cultivait avec grand soin. Il lui raconta en même temps la prompte guérison des blessures les plus graves, l'effet narcotique et l'inspiration prophétique que les sauvages obtenaient de ce végétal. Nicot, grand amateur de botanique, désirant cultiver lui-même cette plante dans son jardin de Lisbonne, son aimable hôte lui remit quelques pieds, ainsi que de la graine. Quelques semaines après, l'ambassadeur eut le plaisir de pouvoir étudier sur ses propres terres la culture et le développement d'une herbe qui l'intéressait au plus haut point. La guérison presque merveilleuse d'un jeune garçon, souffrant depuis longtemps d'un ulcère malin, ainsi que celle de son cuisinier, qui s'était à moitié coupé le doigt, guérison qu'on devait à des compresses de feuilles de tabac, augmentèrent beaucoup, aux yeux de l'ambassadeur, la réputation de ce produit exotique. Ayant appris qu'une dame de la cour de France souffrait cruellement d'une espèce de cancer à la figure, considéré comme incurable par les médecins de Paris, il s'empressa d'envoyer cette plante à la Reine-mère, Marie de Médicis, à laquelle il en fit hommage, en donnant à la plante le nom de *Herbe-à-la-Reine.*

Le défaut de place nous empêche de poursuivre l'histoire du tabac depuis sa première importation en France jusqu'à son triomphe définitif; nous dirons simplement à son égard, ce que Mirabeau a prédit à la révolution française, *il a fait le tour du monde.* Les ouvrages auxquels nous avons emprunté ces détails indiquent une foule de maladies que les médecins du XVIme et du XVIIme siècle traitaient avec le tabac; actuellement, il a perdu beaucoup de son ancienne réputation curative, et l'on peut dire de lui ce que les philosophes et poëtes disent de la gloire: *Il s'en va en fumée.*

F. N.

Les vitraux historiques de la cathédrale de Lausanne.

Pendant le mois d'octobre 1866, le journal la *Gazette de Lausanne* a signalé le premier, à l'attention du public, les vitraux historiques placés dans la cathédrale de Lausanne.

Désirant faire connaître à nos lecteurs l'importance de ces vitraux, nous nous sommes adressés à M. Blanchet fils, le priant de nous autoriser à reproduire les articles publiés sur l'œuvre de son père, défunt M. Rodolphe Blanchet, vice-président du Conseil de l'instruction publique du canton de Vaud.

Nous donnons donc aujourd'hui, sur les vitraux de la cathédrale, un nouvel historique, qui est un abrégé, revu par l'auteur, de la petite brochure imprimée pour l'usage des visiteurs de la cathédrale. La partie historique a seule été traitée, contrairement à la première publication de la *Gazette de Lausanne* qui contenait, en plus, un article sur la partie artistique, et des explications techniques sur les divers écussons, les légendes et les attributs héraldiques qui servent à composer les divers motifs de chaque vitrail.

Nos lecteurs voudront bien nous permettre de faire précéder notre travail historique de quelques réflexions sur le mérite de ces vitraux, qui donnent à notre bel édifice national un lustre aussi digne que remarquable.

Sans aucun doute, l'idée de placer dans une église des verreries rappelant l'histoire d'un peuple est toute nouvelle; mais ajoutons aussi que, pour n'avoir pas d'antécédents, à nous connus, cette idée n'en est pas moins belle ni moins élevée. Pour nous, elle révèle une grande âme, religieuse autant que patriotique, un esprit hardi et élevé, des connaissanees aussi variées que profondes.

Les obstacles furent bien grands, sans doute, pour tout équilibrer dans cette création de vitraux; il fallut triompher de bien des difficultés avant d'harmoniser si bien ensemble l'invention, la composition, le dessin et la couleur des vitraux avec le style de notre cathédrale, la plus belle de toutes les églises que la foi de nos ancêtres ait élevé sur le territoire suisse.

Traduire l'histoire du peuple vaudois, en signes visibles et compréhensibles pour tous, avait été l'œuvre de notre compatriote, M. R. Blanchet; quel art, quelle science ne fallut-il pas ensuite à l'artiste, M. Gérente, de Paris, pour allier dignement et avec le respect dû à la maison de Dieu, le sentiment de l'amour patriotique avec celui de l'architecture sacrée?

Nous osons croire que ce fut la partie la plus difficile de l'œuvre. Le talent n'a cependant pas fait défaut; l'historien et l'artiste se sont surpassés, et l'art si délicat, si sentimental, si peu défini, mais si impérieux aussi, a passé noblement sur les exigences de l'histoire sévère, grave, positive, qui disait au peintre-verrier: avec les couleurs de ces blasons, tu produiras un effet harmonieux; à travers ces teintes, que tu ne peux changer, la lumière se tamisera jusqu'à devenir douce et n'avoir plus d'éclat.

Voyons maintenant ce que demandait l'histoire, et examinons si les vitraux l'ont fidèlement rendu par leurs armoiries:

1er vitrail: 888 — 1260.

La nationalité vaudoise se constitue; l'indépendance politique commence à s'annoncer.

L'histoire nationale vaudoise commence dans le IXme siècle avec l'année 888. Avant cette date, il n'y avait point de nationalité, parce que l'indépendance n'existait pas. Le sol avait toujours été sous une domination entièrement étrangère; depuis les temps Gaulois ou Celtiques, c'étaient les Romains et les Barbares, les